



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 15 mars 2025

La séance est ouverte à 10h. Il y a 53 adhérents présents ou représentés, le quorum est atteint.

APPROBATION DU PV DE L'AGO DU 9 MARS 2024

Lecture est faite par la Secrétaire Générale des principaux points du Procès-Verbal de Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2024.

- Vigilance sur la problématique de réduction du nombre de bateaux et repositionnement de certains bateaux
- Participation à la commission Zmel qui attribuera les postes à flots
- Rien de décidé pour l'AOT installations à terre sur les rives
- Election d'un nouveau trésorier; abandon du commissaire aux comptes
- Présentation du parcours de la flamme olympique

Ce Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT ADMINISTRATIF (JANICK LE MASSON)

La Secrétaire Générale fait lecture de son rapport (*annexe 1*).

Elle rappelle les articles V et XII des statuts de l'association relatifs au nombre d'adhérents de l'association et à la représentativité de chaque club au conseil d'administration de l'UNPMC:

- *Article V tout sociétaire d'une association à jour de ses cotisations est considéré comme Adhérent à l'UNION, avec la limitation de 1 Adhérent par bateau.*
- *Article XII des statuts : le nombre d'administrateurs de chaque association constituant l'UNION est proportionnel au nombre de ses membres, la proportion étant fixé à 1 Administrateur pour 15 Adhérents*

Et insiste sur la nécessité pour chaque club de fournir le nombre exact de bateaux.

Les 2 clubs adhérents (CNPM et YCCC) ont tenu leur AG et renouvelé les membres de leur CA. Ils éliront lors de leur prochain CA respectif, leurs représentants au CA de l'UNPMC. Leur liste, ajustée au nombre réel d'adhérents sera validée lors du prochain Conseil d'Administration de l'UNPMC qui se tiendra sous 1 mois et élira son président et son bureau.

Selon la Capitainerie, il y avait 300 titulaires d'AOT dans la calanque en 2024 (346 en 2023) dont 228 sont adhérents à l'UNPMC, en diminution par rapport à 2023 (289), suite au non renouvellement du club UPPM.

Les présidents de clubs ont travaillé avec la Capitainerie pour l'élaboration du document concernant les postes à flots qui sera en annexe du règlement d'exploitation. Il définira les règles de changement de bateaux, d'agrandissement, d'intégrations des copropriétaires, de mise en place des listes d'attente, etc. La gestion des postes à flots inclura par catégorie une liste d'attente pour obtention d'une AOT ainsi qu'une commission (collectivité, capitainerie, présidents des clubs) qui statuera sur chaque demande. Rappel : les listes d'attente ne sont pas encore ouvertes.

Il est précisé que le nombre de bateaux permanents dans la calanque a été fixé à 270 (au lieu de 278) sans qu'aucune explication n'ait été donnée par la collectivité.

L'adhésion à l'Union pour la Préservation d'une Navigation Côtière Responsable (UPNCR) a été renouvelée, l'UNPMC a participé aux journées d'informations des plaisanciers (distribution de flyers). Pour l'instant, cette Union travaille essentiellement sur la zone d'Hyères.

Le Président met ce rapport administratif au vote.

Ce rapport administratif est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL (FRANÇOIS MELLON)

Le Président présente son rapport moral (*annexe 2*) à l'Assemblée.

Il rappelle son objectif depuis trois ans sur le recentrage de l'UNPMC qui se doit d'être une association fédératrice pour les clubs, à l'écoute des sociétaires, attentive à l'évolution de la calanque (travaux d'entretien et de renouvellement des pontons) et à l'existence des services contractuels et attendus par les usagers, et impliquée dans le contenu et la rédaction des nouveaux textes réglementaires.

L'UNPMC demeure l'interlocuteur unique et privilégié, le porte-parole auprès des autorités. En témoignent les derniers vœux aux associations de Me Danielle MILON qui cite l'UNPMC lorsqu'elle parle de la calanque. Le Président remercie Mme Le Maire et ses services techniques.

Il évoque le déroulement des travaux depuis le printemps 2024, la mise en place des pontons de la zone 1 en octobre. Il indique que l'installation des derniers pontons de la zone 8, située entre le CNPM et le ski club, clôturera les travaux d'ici la fin mars 2025.

Le site de la future base nautique est actuellement une zone de stationnement de bateaux à moteurs de passage.

La terrasse du CNPM sera refaite par la capitainerie à l'automne. Le président de YCCC indique en quelques mots que le devenir du club house du YCCC fait actuellement l'objet de discussion et étude (conservation sur site existant / transfert vers site plus proche de la capitainerie sur terrain municipal).

Les clubs disposent de peu d'informations pratiques sur l'harmonisation des bateaux, l'objectif de la capitainerie étant de répartir les bateaux par catégories (voile, moteur) et taille. L'agrandissement des bateaux pourrait se faire, après accord de la capitainerie, en longueur tout autant que la largeur soit respectée.

Le président souligne l'engagement du personnel de la capitainerie durant la période des travaux d'installation des pontons.

Le Président met au vote ce rapport moral.

Ce rapport moral est adopté à l'unanimité.

François MELLON remercie les membres de cette Assemblée de leur attention et laisse la parole à Janick LE MASSON pour la présentation du Rapport Financier, en l'absence du Trésorier.

RAPPORT FINANCIER (ANDRE CHICHE)

La secrétaire générale fait le point de la situation financière et présente le rapport financier 2024 du trésorier, élu lors de la dernière AG. (*Annexe 3*).

Elle signale que :

- Les dépenses financières ont été de 4858€ pour des revenus de 5777€.
- Le détail de ces postes est présenté et il est rappelé que l'UNPMC n'a que deux sources de financement : La subvention de la Mairie de Cassis et les cotisations des clubs CNPM, YCCC.
- L'UNPMC dispose de deux comptes au Crédit Mutuel un compte courant et un compte épargne Livret Bleu rémunéré à ce jour à 3%. Sa trésorerie s'élève à 22550€ au 1 janvier 2025.

Le Président met au vote ce rapport financier.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

La Secrétaire Générale présente ensuite le budget prévisionnel 2025 (*Annexe 4*)

Le président du YCCC propose de baisser le montant de la cotisation au prétexte que la trésorerie est très positive (seuil du livret A atteint) sauf à ce que l'UNPMC puisse subventionner les 2 clubs adhérents pour les travaux qui seront nécessaires pour leur club houses. Rien n'est décidé pour d'éventuelles subventions et le coût de l'adhésion des clubs à l'UNPMC est maintenu inchangé et égal à 5€/adhérent pour 2025.

INFORMATIONS DIVERSES

Diverses observations ont été faites sur le terrain (amarrages, fissures sur pontons, restes de matériaux métalliques sur les rives), qui suscitent interrogation voire inquiétude des plaisanciers quant à la gestion de la fin de chantier et des réserves.

G. PRÉSENT demande notamment que l'UNPMC s'adjoigne les conseils d'un avocat pour d'éventuels recours contre la collectivité. Il est rappelé que les procédures de marché prévoient, entre les parties prenantes, une réception détaillée des ouvrages avec d'éventuelles réserves à lever dans des délais impartis et des garanties financières, ainsi qu'une période de parfait achèvement des travaux. L'UNPMC n'est pas impliquée en tant que telle ; elle pourrait tout au plus faire faire des constats d'huissiers sur des anomalies avérées qui auraient échappé à la collectivité. L'UNPMC restera vigilante et débattrra des décisions à prendre si besoin.

L'Assemblée remercie François MELLON pour son implication à défendre l'intérêt général de tous.

Les questions de l'ordre du jour étant épuisées, le Président clôt cette Assemblée Générale en date du 15 mars 2025, en rappelant l'approbation unanime du rapport administratif, du rapport moral, du rapport financier et la non modification du CA depuis l'Assemblée Générale du 9 mars 2024, selon le récépissé déclaré en préfecture, et sans modification des statuts.

Le Président met fin à l'assemblée générale ordinaire à 11h45.

Le Président

La Secrétaire Générale

François MELLON

Janick LE MASSON



ANNEXE 1 : RAPPORT ADMINISTRATIF 2024 Janick LE MASSON

Chers sociétaires,

Merci d'être là pour cette AG annuelle qui clôture le cycle des AG du CNPM et du YCCC. Nous sommes 53 présents et /ou représentés, le quorum est atteint.

Comme à l'accoutumée, le Secrétariat a effectué la rédaction et l'archivage de divers documents dont les procès-verbaux du Conseil d'Administration et des réunions du bureau, qui ont eu lieu depuis la dernière AGO du 9 mars 2024. Un travail administratif léger car le fonctionnement de l'UNPMC a été simplifié pour permettre une meilleure réactivité, une attention particulière aux souhaits des adhérents et aussi, il faut le reconnaître, parce que le travail véritable a été mené au sein des clubs adhérents.

Ainsi l'Union a participé activement à l'élaboration du Plan d'attribution des postes à Flots non encore paru.

Rappelons que la Convention d'Occupation Temporaire ETAT/VILLE CE CASSIS prévoit pour la capacité d'accueil, 360 places à l'année ; la part réservée aux passagers sera égale à 82 les 5 premières années, puis portée à 90 les années suivantes.

Des réunions et rencontres avec la Mairie, la capitainerie, le PNC ont permis de suivre à la fois la maintenance des installations (pontons et autres), l'évolution des projets de réaménagement de la Calanque et l'avancement des travaux. Le Président vous en parlera dans le détail ; la collectivité est optimiste sur la fin des travaux dans les délais (fin de ce mois) et la mairie prévoit une inauguration avant l'été. En tous cas, comme le disait Christian Knoerr en ouvrant l'AG du club YCCC samedi dernier, « La Calanque a revêtu ses habits de gala ».

Selon la Capitainerie, il y avait 300 titulaires d'AOT dans la calanque en 2024, en diminution par rapport à 2023. Dernière information de la capitainerie, pour 2025 il y aurait eu une trentaine de demandes de renouvellement d'AOT en moins, par oubli.

En 2024, l'UNPMC comptait 238 membres titulaires d'une AOT, adhérents à YCCC et CNPM. Chaque adhérent représentant un bateau bénéficiant d'une Autorisation d'Occupation du Territoire annuelle :

. 122 pour l'YCCC

. 116 pour le CNPM

Vous remarquerez qu'il n'y a plus l'UPPM. En effet, ce club n'a pas payé sa cotisation pour 2024 malgré les relances faites en fin d'année. Il n'a pas non plus eu la politesse d'en informer l'UNPMC et j'avoue, nous ne nous sommes pas méfiés ; pas méfiés du peu d'adhérents de ce Club venus assister à la dernière AG, pas méfiés de l'absence de retour aux PV des réunions ou invitations aux activités.

La composition du Conseil d'Administration de l'UNPMC élu en mars 2024 était la suivante où en l'absence d'informations de l'UPPM, nous avons même reconduit leurs représentants !

Dominique BESSET

David BOSSY

Alain CONSEIL

François MELLON

Fabrice SARRASI

Robert ZAMPARO

Pierre-Pascal LENCK-SANTINI

Robert CHARRON

François GARCIA

Christian KNOERR

Janick LE MASSON

Gérard LOMBARDON

Daniel MAURY

Muriel THOMAS

Thierry GALLANDO

Marc MAMELLI

Alain MERCIER

Marc SOREDA

Bureau élu en son sein :

François MELLON	Président
André CHICHE	Trésorier
Janick LE MASSON	Secrétaire générale

Christian KNOERR	Président YCCC
Marc MAMELLI	Président UPPM
François MELLON	Président CNPM

Ces listes seront remaniées lors de notre prochain CA avec les représentants validés par les 2 clubs adhérents.

L'UNPMC a organisé en partenariat avec la collectivité et les autres clubs à la journée de nettoyage de la calanque. Notre trésorier a réalisé le reportage de cette manifestation très sympathique. Vous reporter au site des clubs. Elle sera reconduite le 26 avril 2025 et pourrait être l'occasion de témoigner notre reconnaissance à la collectivité pour la belle rénovation de notre calanque.

La secrétaire générale

Janick LE MASSON



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques
François MELLON

ANNEXE 2 : RAPPORT MORAL 2024

Bonjour à toutes et tous,
Chers ami(e)s,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier de votre présence aujourd'hui, dans cette salle que nous prête gracieusement la municipalité, une fois de plus.

C'est pour moi, un grand plaisir de vous retrouver, et c'est très chaleureusement que j'accueille ici chacun d'entre vous.

J'accueille tout spécialement, **Marc De Canevas** qui a tenu, une fois encore à nous accompagner aujourd'hui.

Aujourd'hui, je m'adresse aux deux grands clubs de la calanque, le **CNPM** et l'**YCCC**, les deux seuls clubs encore adhérents à l'Union.

Je salue malgré cela les membres de l'**UPPM** éventuellement présents dans la salle ainsi que les personnes sans club que j'invite vivement à rejoindre l'un de nos deux clubs ou les deux.

L'UPPM a donc choisi de ne plus adhérer à l'union ; ceci n'est pas étonnant car nous n'avons plus eu de contact avec ce club depuis plus d'un an, ni jamais obtenu aucune réponse, ce qui vous le conviendrez n'est pas très fair-play. Son Président a décidé de faire cavalier seul et ce, en parallèle de l'Union.

Preuve en est, la rédaction du Plan d'Attribution des Postes à Flots. L'union (à 2 clubs) a fait remonter ses remarques dès l'automne 2023 et a orienté le texte selon les grandes lignes qu'elle souhaitait, voire exigeait ; certains points, comme l'intégration de certains copros, étaient pour nous incontournables. Ce fut un succès car nous obtenions tout ce que l'on voulait. Par la suite et en solitaire, Marc Mamelli a formulé le texte juridiquement, étape indispensable pour un tel document et qui a permis à la ville d'avancer plus vite ; que Marc soit remercié ici pour ce travail. Le document est prêt depuis début 2024 et n'attend plus que sa diffusion officielle. Cette date permettra de mettre vraiment en vigueur différentes listes d'attentes qui concernent certains d'entre nous et dont je vous parlerai en détail tout à l'heure.

Dans un futur proche sera créée une commission : **Commission ZMEL** (dont feront parti les Présidents des 3 Clubs **ou leurs représentants**) et qui sera consultée pour chaque attributions de postes d'amarrage permanents à Port-Miou ; cela afin d'appliquer les règles établies dans le **Plan d'Attribution des Postes à Flots**.

Depuis deux ans L'UNPMC s'est recentrée sur ce qu'elle devait être :

Une association fédératrice de nos 2 clubs, à l'écoute de nos Sociétaires, attentive à l'évolution de la calanque : je pense principalement aux travaux de renouvellement des pontons, au plan d'harmonisation des emplacements et à la réduction du nombre de bateaux qui en découle. L'Union est aussi attentive aux respects des services attendus par les usagers.

En résumé l'UNPMC s'occupe de la calanque et que de ce qui est vraiment de son ressort !

L'année 2024 a vu depuis octobre dernier la mise en place des nouveaux pontons. La dernière zone, la numéro 8 située sur le linéaire CNPM, achèvera fin mars, les gros travaux dans la calanque.

Vous vous en doutez, le suivi du déroulé des travaux est très difficile : très peu d'informations, pas de concertations depuis l'évolution du projet, des plannings ou des procédures qui ne sont pas tenus, on en perd son latin.

Mais que de temps perdu depuis 5 ans !

Il a fallu vous convaincre de la bonne validité du projet initial avec ses choix techniques.
OK il y a eu des difficultés techniques entraînant un énorme surcoût et nécessitant une révision.
Le projet d'aujourd'hui est très loin du projet initial mais correspond à la solution basique et classique que l'on trouve partout et que beaucoup d'entre nous disaient être la solution suffisante.
Quid des pontons en bois exotiques faits sur mesures, quid des exigences d'ancrages écologiques, ...
Quid de la vraie base nautique en tant que telle (promise aux associations pour les activités voile, plongée, kayak, paddle etc...).

Nous avons maintenant à la place, un point de stationnement d'une multitude de bateaux à moteurs saisonniers. Très surprenant pour un site classé et protégé, pour une calanque verte !
Mais les choses se passent et c'est l'essentiel. Ne boudons pas notre plaisir : nous avons enfin des pontons sécurisés et fonctionnels. Restera à finaliser et aider à la mise en place de l'harmonisation du plan d'eau, ce qui ne sera pas une mince affaire.

Cette période de travaux a vu une certaine motivation et engagements de la part des Agents de la Capitainerie encore jamais observés. Cela était indispensable pour que se réalise le projet. Un grand merci à eux.

Cependant, il ne faudra pas qu'après la fin des travaux, le naturel revienne au galop et que le rythme bien connu de la Capitainerie de Port-Miou reprenne sa place.

Autre point important pour nos vies associatives, nos terrasses de club ; les déclarations se succèdent sur leur maintien ou pas (problème avec la DDTM), sur leur reconstruction ou pas (problème avec la DREAL - pourtant acceptée dans le projet initial), sur le choix du maître d'œuvre, sur les matériaux utilisés, sur leurs conceptions, sur le calendrier ...

Aux dernières nouvelles, nos 2 terrasses seront refaites à l'automne, à priori par la capitainerie !

Je suis ravi de constater, que les sociétaires de tous les Clubs et tous les usagers s'entendent très bien. Les clubs partagent de nombreuses activités qui font vivre la calanque.

L'UNPMC demeure toujours l'interlocuteur unique et privilégié, le porte parole auprès des autorités. En témoigne les derniers Vœux aux associations de Me Danielle MILON qui cite une nouvelle fois l'UNPMC lorsqu'elle parle de la calanque.

L'UNPMC remercie justement pour sa subvention, la **Mairie de Cassis**, qui nous aide ainsi à réaliser la journée de nettoyage.

Les activités marquantes de 2024 :

Nettoyage de la calanque : Merci à Robert CHARRON pour son organisation des plongées. Merci à tous les bénévoles des deux rives et d'ailleurs. Rendez-vous le 26 avril prochain pour une nouvelle édition. Édition spéciale où l'Union remerciera la Ville et la Capitainerie pour le renouvellement des pontons. L'inscription reste comme à l'accoutumée obligatoire pour chaque participant pour des raisons d'organisation (information à venir).

Fêtes des Voisins et de la Musique : Petite édition en 2024 pour raison de pluie. On remet ça le 21 juin prochain.

Coupe de l'union (fête de la voile à Port-Miou) : Cette 11^e édition a vu une bonne participation côté régates, participation assez réduite au repas du samedi. A noter une participation aux régates des autres clubs de plus en plus faible. Mobilisez-vous pour une nouvelle 12^e édition.

Coupe de l'Amitié jumelée : Le mauvais temps nous a obligé de rester sur Port-Miou. Prochaine édition en octobre prochain.

Je remercie chaleureusement les administrateurs des différents clubs et leurs délégués présents à l'Union.

De grands remerciements pour **Janick**, toujours souriante et optimiste, qui s'occupe du poste administratif.

Un grand merci à **André** pour son implication et son enthousiasme à gérer les finances de notre association.

Un grand merci à celles et ceux qui se sont manifestés et investis d'une quelconque manière.

Au cours de cette nouvelle année, nous continuerons à maintenir voire renforcer nos activités club tout en préservant notre belle calanque.

Je vous remercie de votre attention et je sou mets maintenant ce rapport à votre approbation par vote.

Le Président, *François MELLON*



ANNEXE 3 : BILAN FINANCIER 2024

André CHICHE

L'UNPMC est une association composée des différents clubs de la Calanque CNPM, YCCC, ~~UPPM~~. Elle facilite le lien entre les clubs, la Mairie de Cassis, la Capitainerie. Elle participe aux décisions communes qui concernent les activités de la plaisance à Port-Miou et participe aux évènements inter clubs.

Recettes 2024

Les recettes de **15142€** sont de deux sortes : réelles et virtuelles car elles sont pour partie liées au bénévolat :

• Les cotisations des clubs CNPM / YCCC	1140€
• La subvention versée par la Mairie de Cassis	4000€
• La valorisation du bénévolat	10002€

Dépenses réelles de 2024

Les dépenses sont

- Achats pour les animations et Frais de réunion
- **Nettoyages de la Calanque de Port-Miou**
- Contribution aux animations : régates et repas.
 - Fêtes de la musique et des voisins
 - Régate de la Coupe de l'Union et des usagers de la calanque de PM.
- Adhésion aux associations :
 - Défense des plaisanciers à **UNPCR** pour la liberté de mouillage forain
- Assurances de l'association souscrite à la Macif
- Frais bancaires du Crédit Mutuel

Dépenses : 4858€,	Recettes : 5777€
Excédent de trésorerie :	919 €

- Une provision de 194€ pour facture de 2024 encaissée en 2025 soit 725€

La situation de Trésorerie au 1/01/2025

L'association dispose de deux comptes au Crédit Mutuel : un compte courant et un compte épargne Livret Bleu rémunéré à ce jour à 3%.

- Compte Crédit Mutuel Livret Bleu (Epargne 3%)

Situation Au 1 janvier 2024 : **21 428€**

Situation Au 1 janvier 2025 : **22 305€** (intérêts 2024 de 637€ inclus)

- Compte Crédit Mutuel Courant

Situation Au 1 janvier 2024 : **203€**

Situation Au 1 janvier 2025 : **245€**

L'UNPMC dispose de 22550 € au 1 janvier 2025

Le détail des opérations par **mois, trimestre, catégories et tiers** de ces comptes est disponible auprès du Trésorier.

Prévisions 2025 Les prévisions de dépenses

Le Budget prévisionnel 2025 est joint en annexe

- « Calanque de Port-Miou Nette » prévu le 26 avril 2025
- Participation à l'Inauguration par la Mairie de Cassis des nouveaux pontons
- La fête de la musique avec présence d'un orchestre.
- La régata de Coupe de l'Union et des usagers de la calanque de Port Miou.
- etc.

Je demande aux présidents des clubs affiliés à l'UNPMC de nous faire connaître leurs prévisions d'animations. Elles œuvrent au rapprochement des clubs et des usagers de la Calanque.

Je nous suggère de préparer les animations retenues bien à l'avance dans le respect des budgets définis.

Le mercredi 15 janvier 2025

André Chiche Trésorier

Approuvé par **François Mellon** Président / **Janick Le Masson** Secrétaire



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques

ANNEXE 4 : BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL 2025

Date de début de l'exercice : 1/1/2025		Date de fin de l'exercice : 31/12/2025	
CHARGES	Montant	PRODUITS*	Montant
60 - Achats	1 000 €	70 - Vente de produits finis, presta. services, marchandises	0 €
Achats d'études et de prestations de services	500 €	Prestation de services	0 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	500 €	Vente de marchandises	0 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement		Autre (préciser)	0 €
Autres fournitures		Autre (préciser)	0 €
61 - Services extérieurs	5 300 €	74 - Subventions d'exploitation	5 000 €
Sous traitance générale	4 500 €	État (préciser)	0 €
Locations mobilières et immobilières		Régions(s)	0 €
Entretien et réparation	550 €	Département(s)	0 €
Assurances	100 €	Fonctionnement	0 €
Documentation		Projet(s) Spécifique(s)	0 €
Divers Adhésions FNE / UNPCE	150 €	Manifestation(s)	0 €
62 - Autres services extérieurs	700 €	Commune(s) demande de 5000€	5 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0 €	Contrat de Ville	0 €
Publicité, publication	300 €	Fonds européens	0 €
Déplacements, missions, réceptions	300 €	Métropole	0 €
Frais postaux et de télécommunications	0 €	Autre (préciser)	0 €
Services bancaires, autres	100 €	Organismes sociaux	0 €
63 - Impôts et taxes	0 €	Mécénat (préciser)	0 €
Impôts et taxes sur rémunération du personnel	0 €	Fondations (préciser)	0 €
Autres impôts et taxes	0 €	Autre (préciser)	0 €
64 - Charges de personnel	0 €	Autre (préciser)	0 €
Rémunération du personnel	0 €	Autre (préciser)	0 €
Charges sociales	0 €	75 - Autres produits de gestion courante	1 450 €
Autres charges de personnel	0 €	Cotisations CNPM/YCCC/UPPM	1 450 €
	0 €	Dons	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	76 - Produits financiers	550 €
66 - Charges financières	0 €	77 - Produits exceptionnels épargne	
67 - Charges exceptionnelles	0 €	78 - Reprises sur amortis. et provisions	0 €
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0 €	79 - Transfert de charges	0 €
TOTAL DES CHARGES	7 000 €	TOTAL DES PRODUITS	7 000 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	12 252 €	87 - Contributions volontaires en nature	12 252 €
Personnel bénévole	10 252 €	Bénévolat	10 252 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	2 000 €	Prestations en nature	2 000 €
Secours en nature	0 €	Dons en nature	0 €
TOTAL DES CHARGES	19 252 €	TOTAL DES PRODUITS	19 252 €



CALENDRIER DES ACTIVITES DE LA CALANQUE EN 2025

- Sa 26/04/ 2025: Nettoyage de la calanque (40 plongeurs)
- Sa 21/06/2025: Fête de la musique et des voisins (club house CNPM)
- Sa 13 et Di 14/09/2025: Coupe de l'Union
- Sa 4 et Di 5/10/2025 : Coupe de l'Amitié (WE au Embiez CNPM/YCCC)

+

Activités propres à chaque club